



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Baromètre industriel de l'État

Novembre 2024



Introduction

Le Baromètre industriel de l'Etat dont la première édition a été publiée en mars 2024 répond aux politiques prioritaires du Gouvernement (PPG) et indique le « Nombre net de nouveaux sites industriels et d'extensions significatives de sites industriels ».

Le suivi de cet indicateur, coordonné et élaboré par la Direction générale des Entreprises (DGE) au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, **mobilise les services de l'Etat au niveau national, régional et départemental**. Actualisé de manière semestrielle, il permet de mesurer directement l'évolution de la réindustrialisation en France.

Méthodologie

*L'indicateur vise à mesurer le **nombre net d'ouvertures de sites industriels**¹, c'est-à-dire le nombre total d'ouvertures de sites industriels auquel on soustrait le nombre de fermetures. **Il inclut les augmentations et réductions significatives d'activités industrielles** sur un site existant, lorsque l'impact de celles-ci pour le territoire est de fait assimilable à l'ouverture ou la fermeture d'un nouveau site.*

*La définition de l'industrie retenue pour cet indicateur exclut les activités connexes (déchetterie, logistique) ou l'artisanat. Plus précisément, **l'industrie est ici comprise comme l'ensemble des activités économiques qui combinent des facteurs de production** (installations, approvisionnements, travail, savoir) pour produire des biens matériels, par la transformation de matières premières et l'exploitation des sources d'énergie, destinés au marché.*

*La comptabilisation est **basée sur l'effectivité** : cela correspond à la **date de la première production**, dès lors que le premier produit sort de l'usine.*

Le recensement opéré par l'indicateur s'intéresse aux unités industrielles sans tenir compte de la valeur ajoutée du site concerné. Ainsi, une « gigafactory » ou la première industrialisation d'une start-up compteront comme une même unité industrielle.

Les données présentées ci-après doivent être lues comme des données provisoires et pouvant être actualisées lors de la prochaine relève, un certain nombre de projets d'ouverture pouvant être détectés a posteriori.

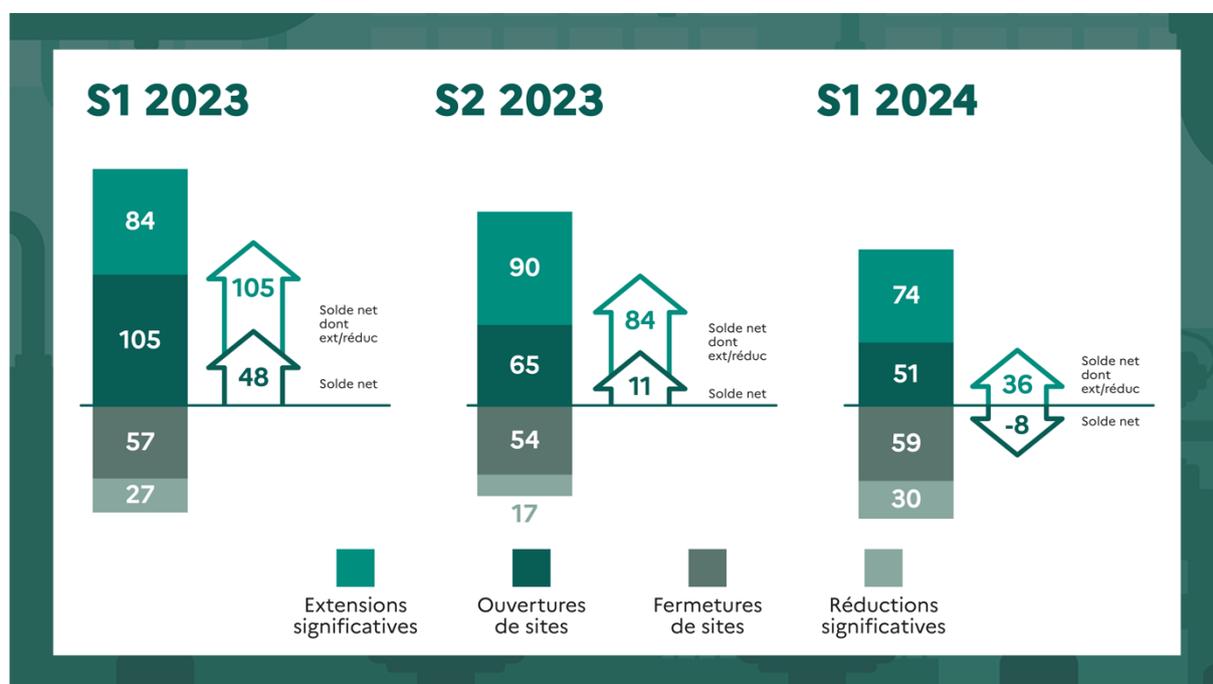
¹ Etablissement de plus de 20 salariés.

Les ouvertures de sites industriels au premier trimestre 2024 : la réindustrialisation se poursuit

Les résultats du Baromètre témoignaient d'une réindustrialisation forte en 2022 et en 2023 avec respectivement 176 et 189² ouvertures nettes en tenant compte des extensions et réductions significatives. **Sur le premier semestre 2024, on observe une hausse modérée des ouvertures et extensions de sites industriels, avec 36 ouvertures nettes.**

La décélération amorcée au cours du premier semestre ne remet pas en question la réindustrialisation de la France, elle poursuit la trajectoire anticipée dans les prévisions de l'Etat : cumulé aux ouvertures et extensions de 2022 et 2023 les résultats restent dans la tendance pour atteindre les objectifs de réindustrialisation.

Cette relève, qui met en lumière de fortes disparités sectorielles, permet de prendre la mesure des difficultés rencontrées par certaines filières particulièrement impactées par les crises successives et la transformation durable de notre économie. A ce titre, ce baromètre se révèle être un outil essentiel pour saisir les réalités du terrain et adapter les politiques publiques en faveur de la réindustrialisation.



² Résultats actualisés avec la dernière relève de l'indicateur.

Des tendances hétérogènes selon les secteurs

L'industrie verte (+21) et les biens de consommations (+16) gardent un rythme soutenu en termes d'ouvertures et extension d'usines en données brutes.

Parmi les ouvertures et extensions comptabilisées dans le secteur de l'industrie verte, **60% des implantations industrielles concernent la chaîne de valeur des technologies de production d'énergie décarbonée** (batteries, photovoltaïque, pompes à chaleur, éolien, hydrogène). Les mobilités douces sont également représentées avec des sites de production de vélos, véhicules électriques et de rétrofit.

On retrouve aussi des usines de recyclage et de réutilisation des déchets participant ainsi à la décarbonation de notre économie.

Les secteurs les plus énérgo-intensifs connaissent une nette décélération : la plasturgie (-3), et le transport (-7), représentent la majorité des fermetures dans le solde net de la relève. Le secteur du transport est confronté à des difficultés, et plus particulièrement l'automobile qui compte 17 des 18 fermetures du secteur dont les 11 ouvertures ne contrebalancent pas suffisamment pour obtenir un solde net positif.

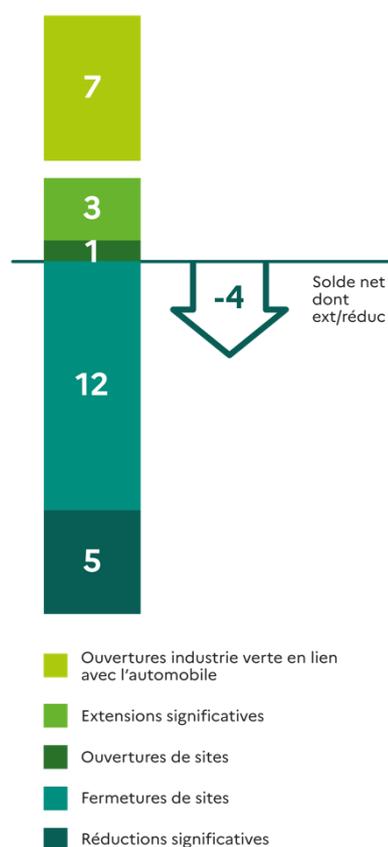
Un œil sur... la filière automobile

Le secteur de l'automobile, confronté à des transformations structurelles et éprouvé par les crises successives, voit de nombreuses usines – en majorité d'équipementiers – fermer.

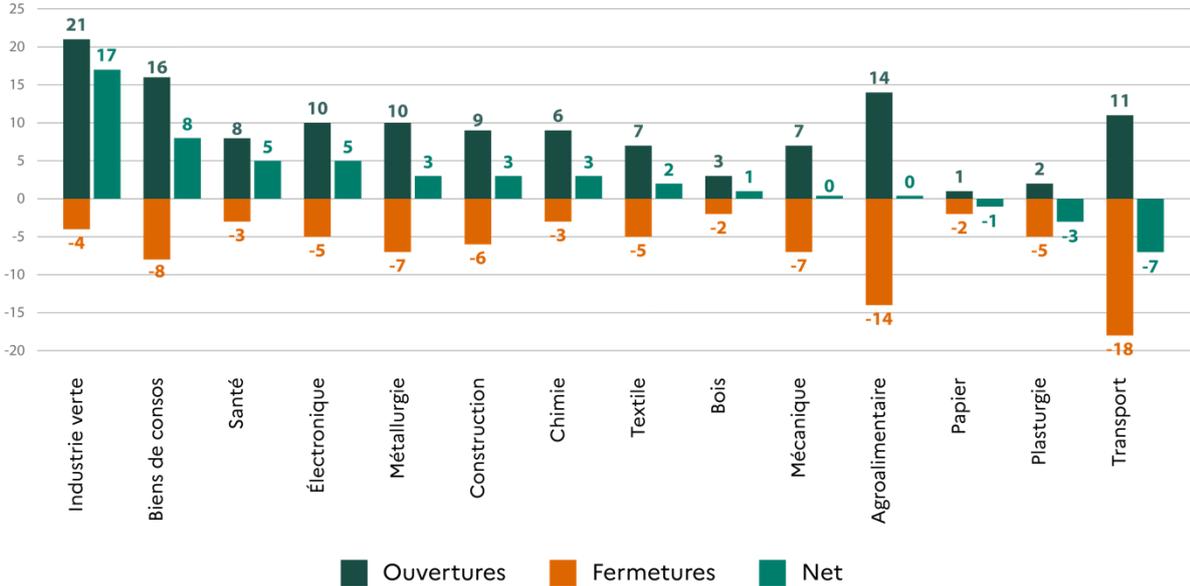
Il s'agit d'une part des répercussions de la crise énergétique dans ce secteur très exposé aux variations des prix de l'énergie alors que l'importance du coût des intrants énergétiques était déjà source de difficultés pour le secteur. D'autre part la baisse des ventes de véhicules neufs ces deux dernières années induit inévitablement un ralentissement de la production.

Toutefois, ce ralentissement doit être mis en perspective au regard des ouvertures à fortes valeurs ajoutées du secteur industrie verte, qui concerne les mobilités décarbonées et les batteries. Ainsi, la gigafactory d'ACC qui s'étend en 2024 ou celle de Symbio qui a ouvert ses portes en début d'année, sont autant d'exemples significatifs qui illustrent la mutation du secteur de l'automobile et des transports.

Automobile - S1 2024 Dont industrie verte



Analyse sectorielle premier semestre 2024



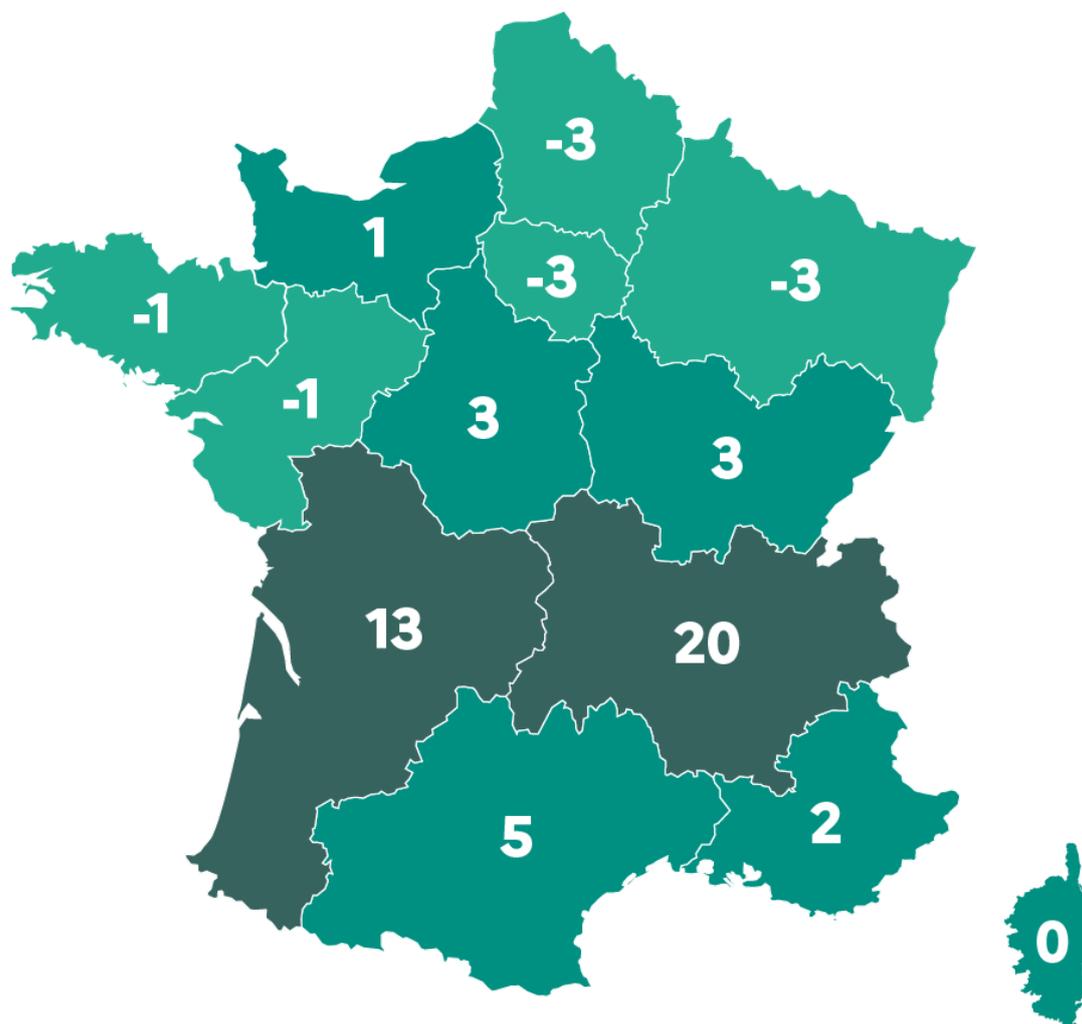
La réindustrialisation au sein des territoires

Le Baromètre industriel de l'Etat à la maille de chaque territoire permet de traduire **la réalité de la réindustrialisation au sein des territoires.**

L'Auvergne-Rhône-Alpes (+20) et la Nouvelle-Aquitaine (+13) maintiennent leur rythme de réindustrialisation, comme en 2023 suivies par l'Occitanie (+5).

Bien que les territoires de l'Est et du Nord de la France accusent une baisse des ouvertures nettes, elles restent des régions attractives où des sites à forte valeur ajoutée ont ouvert leurs portes. A Troyes par exemple, une ligne de production de cartes électroniques a vu le jour au premier semestre, dans le Nord, Renault lance la production d'une partie de ses nouveaux véhicules électriques avec le recrutement de 500 salariés sur le site de Cuincy tandis qu'ACC continue sa montée en charge à Billy-Berclau et étend son activité avec le recrutement de 600 salariés en 2024.

Cartographie régionale des ouvertures nettes en 2024



Contacts presse

Direction générale des Entreprises

01 44 97 04 49

presse.dge@finances.gouv.fr

